

AVIS DES ELUS ET RS CGT AU CSEE DU 25 FEVRIER 2025

Nous sommes consultés ce jour sur l'introduction d'une nouvelle plage horaire spécifique aux saisonniers travaillant sur le plateau mixte.

Cette nouvelle plage horaire vient s'ajouter à trois autres plages horaires, qui au global, forment une amplitude horaire allant de 08H00 à 22H00.

Les saisonniers du mixte travaillent sur 5 jours et non pas 4 comme les permanents. Leurs plages horaires varient souvent dans la semaine. Ils peuvent terminer à 22H00 et recommencer à 09H00 le lendemain et ce, plusieurs fois dans la semaine. Ils subissent les plannings les plus pénibles avec deux jours de repos consécutifs toutes les deux semaines. Concrètement, ils peuvent travailler 12 jours avec 2 jours de repos non consécutifs.

Ajouter une nouvelle plage horaire, qui plus est, tardive ajoute inévitablement de la pénibilité. D'ailleurs, nous n'avons toujours pas de visibilité sur la fréquence de cette nouvelle plage horaire, ni comment elle s'insère dans les plannings.

En revanche, ce que nous savons, c'est que l'introduction de cette nouvelle plage horaire contrevient aux dispositions de l'avenant 45 de la CCN Assistance et à son article 7.1 qui préconise de limiter les changements horaires au sein d'une même semaine afin de respecter le sens de rotation physiologiquement naturel.

Même infraction concernant la diffusion des plannings. Les saisonniers connaissent leur planning 15 jours à l'avance alors que la CCN Assistance demande qu'ils soient communiqués au moins 30 jours à l'avance.

Mais les conditions de travail des personnels saisonniers semblent accessoires pour la direction qui a fait aussi le choix de supprimer les visites médicales pour ces personnels.

La direction a rejeté la demande de la CGT d'ouvrir des négociations sur la pénibilité au travail et plus particulièrement chez FIDELIA où les rythmes de travail atypiques usent les chargés d'assistance.

C'est d'ailleurs sur ce même sujet des conditions de travail que les salariés ont répondu fortement à l'appel à la grève lancée par la CGT le 20 janvier dernier.

Au lieu de favoriser une meilleure régularité dans les rythmes de travail, vous fractionnez encore plus ces rythmes au prétexte d'une supposée baisse de la joignabilité. Rappelons au passage que le département du mixte atteint de façon récurrente des taux de joignabilité plus qu'excellents.

Alors pourquoi continuer à tirer sur la corde ?

Vous l'aurez compris, les élus et RS CGT émettent un avis défavorable à ce projet.